

Compte rendu du Conseil Municipal de Vauxaillon
Séance du vendredi 11 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 janvier 2021 par courriel par Monsieur Le Maire.

Présents :

Mmes : Céline Franko
Deborah Laselle
Edith Poletz
Virginie Ratajczyk

Messieurs

Patrick Lejeune
Marc Braconnier
Damien Doussin
Jean-Pierre Lelièvre
Thierry Morin
Sacha Culpin
Geoffrey Auxenfans

Absents excusés :

Arnaud Lejeune donne pouvoir à M Sacha Culpin.
Pauline Vaque donne pouvoir à M Marc Braconnier.
Emilie Wullus donne pouvoir à M Damien Doussin.
Lucien Thiry donne pouvoir à Edith Poletz

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Céline Franko accepte la fonction de secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

Le maire ouvre la séance à 19h00.

Après lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal, aucune remarque n'ayant été formulée, il est proposé de signer le compte-rendu.

1) Demande subvention DETR blockhaus

Le maire expose au Conseil Municipal la nécessité de sécuriser la place de la mairie et de couler une dalle en béton au-dessus du Blockhaus que cette opération représente un coût de 5 618 € HT soit 6 741.60 € TTC (six mille sept cent quarante et un euros et soixante centimes)

Le tableau financier suivant présente les subventions DETR ainsi que la part à charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget la part des travaux non subventionnée.

Tableau financier	Montant HT	Montant TTC
Coût du projet	5 618.00€	6741.60 €
DETR subvention 60%	3 370.80€	4044.96€
Charge budget communal	2247.20€	2696.64€

Pour : 15 – contre : 0 – abstentions : 0

2) prime agents RIFSEEP

Le maire propose d'appliquer le régime indemnitaire à compter du 1er février 2021 pour les agents techniques dernièrement intégré.

Le Conseil après en avoir délibéré décide de leur octroyer cette prime.

Pour : 15 – contre : 0 - abstentions : 0

3) Acceptation chèque assurance

Suite aux dégâts occasionnés par un véhicule sur le trottoir à côté de la mairie, le maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de 360 € de l'assurance.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Pour : 15 – contre : 0 – abstentions : 0

4) Renouvellement contrat poste secrétaire

Le maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le contrat de travail de la secrétaire Madame Aurélie THIRION, celui-ci étant un CDD est arrivant à expiration le 28 février 2021.

Pour le moment, un CDD de 2 ans puis un CDD de 3ans qui se termine ont été fait. La seule possibilité à ce jour est d'établir un nouveau CDD d'un an. Suite à celui-ci, un CDI pourra être envisagé.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal donne son accord pour un renouvellement de ce contrat pour une durée de 1 an.

Pour : 15 – contre : 0 – abstentions : 0

5) décision modificative

Suite à un oubli d'écriture dans la rédaction du budget 2020, le déficit d'investissement de 51 718.79€ n'a pas été compensé . Le maire propose d'effectuer la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	COMPTE	INTITULÉ	MONTANT
Dépenses	21318	Opération 2020-7 Electrification blockhaus	-12584.40 €
	21735	Opération 2020-13 Logement communal	-27488.86 €
	2151	Opération 2020-1 En fouissement Leuilly	-7221.40 €
Recettes	021	Virement section exploitation	+4424.13 €

FONCTIONNEMENT	COMPTE	INTITULE	MONTANT
Dépenses	023	Virement à la section d'investissement	+4424.13€
	022	Dépenses imprévues	-4424.13€

Pour :15 – contre : 0 abstention : 0

6) Approbation rapport de gestion SPL - Demat

Par délibération du 18 juin 2018, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, le maire prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Questions diverses

La pompe à chaleur est réparée et fonctionne à nouveau.

Mme Laselle demande s'il y a possibilité de déposer des déchets verts à côté du cimetière. Le maire dit qu'il est réservé à la mairie car il est déjà compliqué de les stocker. Il rappelle qu'il est interdit de brûler sous peine d'une amende de 450 €.

Le Maire fait un bilan de cette année 2020 et remercie les conseillers et leurs conjoints qui répondent à chaque fois à ses sollicitations. Il remercie chaleureusement ses 2 adjoints toujours présents et à l'œuvre à ses côtés. Il reçoit également des retours positifs des habitants de la commune, notamment pour les chèques cadeaux des seniors. Il remercie M Zangrandi qui a fait don de 3 mâts d'occasion à la commune.

Des devis sont en cours pour des caméras de surveillance.

Présence de ragondins autour de l'étang communal. Monsieur Le Maire a pris contact avec un piégeur agréé pour arrêter la prolifération de ces nuisibles. Il remercie aussi Monsieur Franck Franko qui piège les taupes sur le terrain de foot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h56